

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2018

---

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 554)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 14**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« à moins qu'il n'ait jamais été fait mention d'une quelconque méthode d'optimisation fiscale durant l'année précédente. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Quand ces groupes paierons leurs taxes comme il se doit, on pourra alors se permettre de prendre en charge le coût des contrôles.